

La force du soupçon : une reconfiguration de la viticulture bio portée par la crainte de « conventionalisation »

Geneviève Teil (INRA SAD APT)

Sandrine Barrey (CERTOP Université de Toulouse Le Mirail II)

En 1997 deux articles tirent une sonnette d'alarme : les bio semblent l'objet d'une évolution préoccupante. Deux articles, d'horizons problématiques bien différents, l'un à propos de la filière bio en Californie (Buck, Getz, and Guthman, 1997), l'autre au sujet d'une évolution des politiques agricole et environnementales irlandaise (Tovey, 1997), signalent tous deux un rapprochement et une convergence qui semblent s'accroître entre la production biologique et celle « conventionnelle » dont elle cherche à se démarquer.

Un débat s'installe rapidement entre scientifiques pour confirmer ou infirmer cette convergence baptisée de « conventionnalisation ». L'enjeu est d'importance : si ce rapprochement est l'effet de causes non maîtrisables, le travail de l'ensemble des acteurs du bio est voué à plus ou moins long terme à l'échec. S'il l'est, il faut le plus rapidement possible, lui trouver les parades adéquates.

Pour le premier article, le débat est ouvert, car l'irruption de « logiques » capitalistes dans la production n'est, au moment où l'article est publié, que le fait de cas isolés : les auteurs se refusent à conclure à une tendance à proprement parler (Buck, Getz, and Guthman, 1997) : 16-17. L'argumentation apportée par H. Tovey converge avec ces conclusions, mais elle reste plus politique qu'économique (Tovey, 1997) : l'incorporation de l'agriculture biologique au sein même de l'agriculture conventionnelle, est un des moyens par lesquels cette dernière se consolide et se renforce au détriment de l'agriculture biologique et de son rejet de l'agriculture conventionnelle.

La conventionnalisation, une menace de l'agrobusiness

De nouvelles analyses de terrain viennent enrichir la discussion. Elles donnent une vision contrastée : si en Californie, le bio semble subir une « industrialisation » liée à l'irruption de l'agriculture conventionnelle et de ces méthodes dans ce secteur. Il s'ensuit une intensification de l'agriculture organique (Guthman, 2004) pour résister à la concurrence, en Nouvelle Zélande les deux semblent cohabiter sans se nuire mutuellement (Coombes and Campbell,

1998), ailleurs, on parle plutôt de « résistance » à l'industrialisation de la part du bio, de même qu'en Ontario (Hall and Mogyorody, 2001). En Australie, le phénomène semble un tout petit peu différent...

La multiplication des analyses de terrain

(Guthman, 2004) expose « l'érosion mécanique » que subit le bio en Californie qu'elle remarque dans l'évolution des statistiques qu'elle analyse. Du fait que le bio internalise des coûts en plus de ceux de l'agriculture conventionnelle – appelons-les des coûts de durabilité économique, les coûts de production sont nécessairement plus élevés. Etant donné que le soutien de l'état se borne à une définition légale du bio tandis qu'il octroie de multiples aides à l'agriculture conventionnelle, le bio ne peut persister que grâce à un surprix payé par les acheteurs. Or, ce surprix attire les entreprises agricoles conventionnelles qui adoptent le label bio, mais toutefois sans internaliser les coûts de durabilité qui, en Californie comme en Irlande (Tovey, 1997) ou dans les autres pays européens, ne font pas partie de la définition légale du bio protégé par un label public. Une fois installés dans le secteur de production bio, l'agriculture conventionnelle fait subir une concurrence par les prix aux autres producteurs, qui, pour résister, sont obligés de multiplier les économies d'échelle, d'intensifier leur production, de se spécialiser notamment, pour résister à la baisse des prix et finalement de relâcher leurs exigences tant économiques qu'environnementales. Ainsi s'accélère la tendance déjà notée à une intensification de la production agricole bio en Californie (Buck, Getz, and Guthman, 1997), mais sans que ce mouvement puisse être attribué à une volonté délibérée.

Cet auteur nomme « appropriation » cette interprétation de la conventionnalisation qui se caractérise par l'abandon de la dimension « économie durable » du bio le cantonnement strict aux contraintes agronomiques de production imposées par le label bio imposé par les nouveaux entrants fortement industrialisés du bio qui elles aussi se retrouvent soumises à une pression pour la diminution de leurs exigences afin de tenir tête à la concurrence par les prix imposés par le bio industriel.

D'autres auteurs voient d'autres causes à cette pression réductrice exercée sur la qualité bio avec en particulier une demande insistante de baisse des standards de la part d'acteurs issus de l'agriculture productiviste. (Clunies-Ross and Marsden, 1990; Clunies-Ross, Cox, and Lowe, 1994) décrivent ses efforts pour abaisser le standard de production bio et ainsi faciliter l'accès des agriculteurs à ce mode de production. Cependant, après une première victoire, les bio ont réussi à faire invalider le nouveau standard intermédiaire au motif qu'il faisait une concurrence déloyale au standard bio.

Cette pression sur les standards semble en général moins « grave » que la précédente, car elle ne fait qu'introduire des paliers entre l'agriculture conventionnelle et le bio, une sorte de bio 'lite' comme l'appelle J. Guthman (Guthman, 2004) qui ne contient pas en soi de mécanisme d'érosion de la différence sinon en tant que standard intermédiaire.

L'inventaire des sources de conventionnalisation ne s'arrête pas à l'économie. Plusieurs auteurs discutent les dangers que peut représenter le « verdissement » ou « greening » des politiques agricoles (Deverre and de Sainte Marie, 2008) ou des grandes entreprises qui adoptent le bio (Friedmann, 1993) et (MacRae, Henning, and Hill, 1993). Ils soulignent le fait qu'elles le font par stratégie politique ou économique, pour contrer le bio qui les concurrence ou les menace. Les entreprises se mettent au bio, mais sans adhérer ni pousser une économie plus durable. Les politiques verdissent, mais sans que la préoccupation environnementale soit toujours le moteur de ce changement. Ces deux formes de verdissement qui reprennent un

nom sans adhérer à ce qu'il signifie contribuent ainsi à faire du bio une illusion et donc à « conventionnaliser » le bio.

Bifurcations et résistances

L'érosion du bio ne fait pas l'unanimité. Des auteurs insistent au contraire sur la capacité de « résistance » du bio, voire sur le renforcement d'organisations marchandes alternatives localisées, aux circuits courts et reposant sur une plus grande confiance ou solidarité (Hall and Mogyorody, 2001). Il arrive même que s'établisse une sorte de coexistence pacifique, appelée alors « bifurcation », qui assure la pérennisation de la coexistence de plusieurs interprétations du bio (Coombes and Campbell, 1998; Campbell and Liepins, 2001). Ces auteurs ne rejettent pas le bien fondé de cette crainte et sa présence, mais son universalisation.

Deux études réalisées en Nouvelle-Zélande viennent nuancer cette hypothèse de conventionalisation. La première, (Coombes and Campbell, 1998), note, malgré l'essor d'une filière bio industrielle et très largement tournée vers l'exportation, la persistance d'un secteur de production qui reste très accroché à la dimension d'économie durable du bio. De plus, on chercherait en vain une pression des premiers sur les standards bio. Cependant, la conversion d'un grand nombre d'exploitants conventionnels vers cette production bio « industrialisée » semble avoir entraîné selon ces auteurs, un « intangible shift in perceived meaning of organics ». (Coombes and Campbell, 1998) :139. Pour ces nouveaux venus, la question des intrants autorisés semble primer sur la philosophie.

Ces auteurs semblent donc indiquer une sorte de spécialisation des formes de production avec une production et un marché local bio fait de petits producteurs d'un côté, et un marché internationalisé où interviennent de grosses entreprises qui ont adapté leurs techniques de production aux standards bio. Cependant, à la différence des travaux précédents, ceux-ci ne concluent pas à une rivalité entre les deux formes. Une autre étude, (Campbell and Liepins, 2001), toujours en Nouvelle Zélande, confirme en soulignant que les industriels du bio, notamment n'ont pas tenté de faire baisser les standards. Enfin, une troisième étude, de A. Hall et V. Mogyorody (Hall and Mogyorody, 2001), cette fois-ci en Ontario, au Canada converge partiellement avec ces conclusions. L'analyse d'indicateurs économiques structurels de la production bio montre à la fois des signes de bifurcation et de conventionalisation. Néanmoins, il reste possible de différencier deux formes différentes d'interprétation du bio, l'une industrialisée, l'autre plus artisanale.

Une étude réalisée en Australie retourne cette dernière argumentation (Lockie and Halpin, 2005). Dans ce cas, les critères de différenciation économique que l'on peut tenter d'associer à chacune des deux stratégies, comme la taille des exploitations, le caractère exportateur des entreprises, le prix de vente ou les volumes vendus ou encore les intermédiaires de la distribution ne permettent pas de faire apparaître des différences significatives entre les deux productions commerciales non plus que leurs différences « idéologiques ». Au passage, les deux auteurs attaquent l'interprétation « réductrice » à leurs yeux de la menace de conventionalisation vue comme la lutte – perdue d'avance – des petits contre les gros. Les statistiques qu'ils analysent montrent au contraire qu'il est impossible de tracer une frontière entre bio « conventionnalisé » et « résistant » sur la base de la seule taille des entreprises.

Cette variété de situations empiriques se retrouve jusque dans les analyses du rôle de la technologie dans l'irréversibilisation des circuits marchands. Tandis que pour (Vanloqueren and Baret, 2009), la confiscation des moyens de recherche se fait au détriment de la recherche agroécologique et donc de la production bio. Parallèlement, une étude réalisée en Belgique à propos de la viande de boucherie, (Stassart and Jamar, 2009), débouche sur la conclusion

inverse : le système technique parvient dans ce cas à stabiliser le bio contre les dérives de conventionalisation.

Un simple problème de croissance ?

Devant la diversité des situations empiriques, des auteurs ont tenté de « sérier le problème » notamment en procédant à un inventaire des diverses sources ou causes de « conventionnalisation ».

Ainsi (Guthman, 2004) puis (Lockie and Halpin, 2005) listent : l'appropriation d'un secteur marchand par l'agrobusiness par érosion des marges ; l'abaissement des standards par mesure politique ; l'érosion des standards considérés comme défavorables à l'agrobusiness ; le bio vu comme simple substitution de produits ; la « bifurcation », c'est-à-dire séparation du bio en un grand secteur dominé par l'agrobusiness et un secteur résiduel de petites entreprises ; la « récupération » de ce bio résistant résiduel défenseur de circuits courts notamment, par des agences publiques de développement rural.

L'analyse de la conventionnalisation fait donc apparaître un jeu entre – au moins – quatre acteurs : le politique, l'agrobusiness, et deux types d'exploitants bio, les « minimalistes » qui tendent à utiliser les standards bio comme des normes de conformité et les « maximalistes » qui cherchent au contraire à enrichir le contenu de la qualité bio en intégrant une réflexion économiste, sociale et durable. Et l'éclatement entre les deux interprétations minimaliste et maximaliste du bio est donc interprété par les auteurs du débat comme le résultat de l'action de deux forces majeures, le politique (Tomlinson, 2008; Tovey, 1997) et l'agrobusiness (Buck, Getz, and Guthman, 1997) (Lockie, Lyons, and Lawrence, 2000) (Goodman, Sorj, and Wilkinson, 1987) confrontés à la capacité de résistance des bio « maximalistes » au moyen notamment d'un verrouillage technique (Stassart and Jamar, 2009).

Dans ce jeu, l'agrobusiness est souvent pointé comme une force tendant à imposer selon différentes voies – appropriation du foncier et pression sur les prix (Buck, Getz, and Guthman, 1997) – une érosion des standards ou de la différence bio. Le politique, avec la définition des standards, figure alors comme le rempart contre cette pression s'il prend parti pour les bio, ou son instrument dans le cas contraire.

« By examining in more depth how growers follow particular agroecological principles, the paper also demonstrates that key variations are related to variables separate from scale. Some of these variables are geographic, ranging from biophysical and climatic opportunities and constraints, to regional norms and institutional support. Mostly, however, variation is related to crop specificities and the availability of efficacious technologies to deal with crop-specific problems. This so-called technology barrier crucially depends on how organic is defined, and thus suggests the importance of organic rules and regulations in shaping the practices of organic production. » (Guthman, 2000)

Cependant quelques auteurs sont venus contester et enrichir la description de ce rapport de forces. Certains rejettent l'idée d'une pression toujours négative, conventionnalisatrice, de l'agrobusiness. Pour (Lockie and Halpin, 2005), l'agrobusiness peut même soutenir des standards élevés pour se préserver elle-même de la « conventionnalisation » d'un signe de qualité qu'elle utilise. Le jeu est difficilement réductible à une lutte entre bio et agrobusiness arbitrée par le politique, lui aussi soumis à la pression de l'agrobusiness.

H. Best analyse l'évolution survenue dans le bio en Allemagne de l'ouest. Il conclut à un changement général dans toutes les régions de l'étude, qui se traduit par une spécialisation des producteurs (Best, 2008) :

« En résumé, dans toutes les régions discutées, il y a une tendance que l'on pourrait nommer de conventionnalisation dans un sens très large. Mais ces tendances sont assez différents dans chaque région. Tous comptes faits, le fond commun semble être que l'agriculture bio est en train de devenir une option plus intéressante pour l'agriculture conventionnelle. Mais est-ce qu'il faut bien nommer ce processus de base une conventionnalisation ?

Je ne pense pas, si ce processus devait être appelé conventionnalisation, il est alors partout. La croissance dans le secteur bio appellerait automatiquement la conventionnalisation, ce qui rendrait le concept inutile. » (Best, 2008) : 104.

Les changements qui surviennent dans le bio ne peuvent être réduits à une « conventionnalisation », c'est-à-dire un risque d'affaiblissement. Cette notion ne fait que décrire une évolution particulière du bio. (Lockie and Halpin, 2005) renchérissent contestant l'idée que les nouveaux venus, souvent issus de l'agrobusiness, apporteront une vision moins éthique du bio et plus tournée vers les profits et l'économie traditionnelle. Ils rejettent aussi l'idée de « bifurcation » qui sous entend une réaction à une tendance néfaste survenant dans le bio, car, aussi loin que l'on remonte dans le temps, on retrouve ces débats sur la juste définition du bio. Darnhofer (2006) résume le déplacement du débat en soulignant que le bio évolue, change ; tout changement requiert une adaptation et celle-ci n'est pas toujours un amoindrissement de la différence.

Mais cette notion est-elle pour autant vide de sens comme le suggère H. Best ?

Le collectif des bio croît, il s'enrichit de nouveaux producteurs, mais aussi de nouveaux distributeurs, acheteurs, qui amènent avec eux de nouvelles interprétations de la notion. Or, pour nombre de bio, le bio n'est pas, la notion ou ses signes de différenciation, ne sont pas porteurs d'une différence intrinsèque. Il ne suffit pas de se dire bio pour que la différence qu'il est censé porter soit inévitablement reconnue. La différence bio ne s'impose pas d'elle-même et requiert au contraire une activité de vigilance contre tout ce qui peut contribuer à l'amoindrir. C'est donc en prenant au sérieux la menace de conventionnalisation que ces bio font compter et perdurer la différence bio. La conventionnalisation n'est pas une érosion inévitable de leur label, mais bien comme une menace qui nécessite d'être contrée.

La question de savoir si cette crainte est fondée peut avoir relever du travail des chercheurs qui cherchent notamment à savoir si cette menace est fondée ou non, si elle est générale ou locale. C'est aussi et surtout une question des acteurs qui structure leur action de différenciation.

Cet article propose donc d'examiner la question de la conventionnalisation à la lumière des actions entreprises par les acteurs pour faire compter leur différence en luttant contre les causes potentielles de son amoindrissement. Ce travail s'appuie sur une enquête de terrain menée essentiellement en Pays de Loire et Languedoc, dans le but d'analyser le développement des qualifications environnementales, y compris le bio (Teil et al., 2007). Le corpus d'étude rassemble des documents , administratifs, réglementaires, publications papier et électroniques diverses, ainsi qu'un ensemble plus de 230 entretiens au cours de laquelle plus de 280 personnes ont été interrogées.

Faire compter la différence bio

Comme le soulignent (Lockie and Halpin, 2005), on chercherait en vain un début à la conventionnalisation. Cette crainte accompagne le collectif bio tout au long de son émergence et du développement du bio. Mais les orientations que prend la menace de conventionnalisation dépend des événements qui surviennent dans le cours de son histoire. On peut ainsi isoler les craintes associées à la création du label AB encadré par la réglementation publique, ou celles suscitées par les aides à la conversion. Toutes cependant, sont liées à l'arrivée de nouveaux membres au sein du collectif bio et se traduisent par un ensemble de raisonnements partagés, de mesures ou de pratiques mises en œuvre par une partie du collectif et qui se traduit par une interprétation particulière du bio et l'émergence d'un régime d'action spécifique.

La crainte de l'agrobusiness et la constitution d'une qualité bio à deux volets

L'histoire des agronomies alternatives est fortement adossée à un volet politique, une exigence de penser autrement l'intégration ou l'appartenance de l'homme à la nature, l'exploitation des ressources et donc de l'économie en tant que moyen d'ajustement entre les deux (Besson, 2007). Dans les années 1970, « l'économie capitaliste » est fortement dénoncée pour être une cause majeure des « dégâts » créés par l'agriculture dans l'environnement. Le développement de l'agrobiologie comporte donc un volet « économique » qui appuie la création d'un espace économique alternatif où l'environnement est « internalisé » au calcul économique, non dans les prix par des calculs de coût élargis, mais par une préférence accordée par les consommateurs bio à ces produits.

Producteurs et consommateurs s'organisent pour mettre en place des circuits courts de distribution notamment pour diminuer les pollutions redevables aux transports. Ils privilégient les petites structures artisanales à l'industrialisation et à l'intensification de l'agriculture vues comme la cause de l'utilisation toujours plus massive d'engrais de synthèse et de produits phytosanitaires est rejetée. Des coopératives de consommateurs, les Biocoop en particulier, organisent un marché où prévaut un autre calcul de la rentabilité qui prend en compte une qualité bio, agronomique – prohibition des produits de synthèse dans les cultures, et plus largement environnementale – prohibition des sources de pollution, voire sociale avec une exigence de durabilité de l'agriculture, de maintien des populations rurales...

Le collectif formé par les producteurs, distributeurs, consommateurs, associations bio est animé de constants débats au sujet des bonnes interprétations du bio, des bonnes pratiques, agronomiques, économiques, environnementales, philosophiques... permettant de produire et commercialiser ces produits, mais aussi sur l'engagement des producteurs dans l'invention et la mise en œuvre de ces pratiques.

Ce collectif et ses débats pérennisent un espace marchand où règne une autre évaluation de la qualité et relativement « étanche ». Les boutiques sont spécialisées, elles ne vendent que les produits bio et aucun producteur ne distribue ses produits selon les voies de l'agriculture conventionnelle. Les consommateurs sont souvent des consommateurs engagés et non ce consommateur occasionnel qu'il est plus fréquent de rencontrer aujourd'hui (Lamine, 2008).

Mais ces dispositions ne permettent pas d'apaiser les craintes d'usurpation de la qualité bio par l'agronomie conventionnelle. Et c'est pour y remédier que des bio en appellent aux pouvoirs publics qui mettent en place le label AB.

Un label contre l'usurpation du bio par l'agronomie conventionnelle

Les pouvoirs publics commencent par reconnaître le bien fondé de l'agriculture biologique en autorisant l'homologation des cahiers des charges des différentes associations en charge de son développement. Puis l'Europe instaure un label AB qui repose sur une exigence, la prohibition des produits de synthèse dans l'agriculture, exigence contrôlée par des tiers. Ce label connaît un vif succès et apaise un temps les craintes de fraude et d'usurpation de la qualité bio par l'économie conventionnelle. Mais il fait à son tour suspecter un usage jugé néfaste du bio. Le label AB ne s'appuie que sur des contraintes agronomiques, essentiellement la prohibition des engrais et produits de synthèse. Le bio n'est qu'un ensemble de pratiques, non plus une philosophie ou un engagement à contribuer à la naissance de collectifs socio-économiques plus durables.

Les aides à la conversion renforcent les soupçons des bio « éco-alternatifs », notamment lorsque les conversions ont lieu en période de crise viticole : la conversion n'est-elle pas une simple « couverture » permettant d'échapper à la crise en optant pour un créneau reconnu porteur ?

Avec les aides à la conversion et surtout la crise viticole de 2003-2004, l'analyse collective critique de l'engagement des producteurs a ainsi changé la configuration des différentes interprétations de la qualité bio. À l'opposition entre partisans et adversaires des techniques marchandes dites souvent « productivistes » ou « industrielles », opposition qui se situait moins sur la reconnaissance d'un engagement partagé pour une qualité bio que sur le recours à des techniques commerciales controversées, s'est substitué une autre entre une qualité « au rabais », « conventionnalisée », et une qualité bio « forte », plus exigeante, plus large, si l'on décrit cette opposition depuis les adversaires du bio « industriel », mais une opposition entre une qualité bio « de masse » et une qualité « de niche » si on la décrit depuis ses partisans.

Dans une étude sur la bio au Danemark, (Michelsen, 2001) analyse le passage du label « organique » privé à un label public garanti par l'état et ses contrôles. Il conclut que paradoxalement, l'agriculture bio doit abandonner sa maîtrise et définition de son standard, déléguer cette tâche aux pouvoirs publics pour parvenir à gagner en importance au sein du secteur agricole. Mais est-ce bien la délégation de la définition du standard aux pouvoirs publics qui permet d'élargir le recrutement d'exploitants bio ou – aussi – le fait que la notion de bio soit réglementairement assimilée à un ensemble de contraintes strictement agronomiques, appuyées par un droit d'affichage d'un label contrôlé par l'état sur les marchandises ?

J. Michelsen semble penser que seule une garantie « publique » permet à un label d'acquérir la « crédibilité » nécessaire à sa diffusion. Pourtant le caractère « public » du label génère lui aussi sa part de suspicions. De même la réduction du label bio à une qualité strictement agronomique a elle aussi induit ses partisans et ses soupçons sans doute renforcés par un changement des engagements des agriculteurs envers le bio, si l'on en croit l'analyse statistique rapportée dans l'étude. Elle semble en effet indiquer que l'accroissement important du nombre de fermes certifiées, 1050 en 1995, 3099 en 1999, s'est accompagné d'un changement des motivations des agriculteurs : une diminution de l'attachement aux questions environnementales (« concern for environment » : 65 à 53% des réponses), et une augmentation de la production bio vue comme un enjeu commercial (« expected improved farm economy » : 10 à 26%).

Les aides et la crainte d'un affaiblissement par l'intérieur

À laisser de côté les autres dimensions de la qualité bio, et quelles qu'en soient les raisons, le label transforme, pour certains, la qualité bio en une recette, un ensemble de pratiques de substitution. Il « commodifie » le bio (Guthman, 2002), en fait une production ajustable aux modes de production de l'agriculture conventionnelle. Le label est donc certainement un instrument de diffusion de la production bio, mais cette diffusion fait craindre un usage « commodifié » et une intrusion dangereuse des modes de pensée et de production conventionnels dans le bio. Ensuite, les contraintes du label introduisent une sorte de requisit minimal, un seuil.

Des producteurs bio rejettent le label AB. Certains rejettent tout label qui leur semble mener aux mêmes dangers. Ils font du bio un engagement personnel, que chacun peut questionner et vérifier à tout moment. Quoique non certifiés, ces producteurs continuent souvent de vendre leurs produits dans les circuits bio : leur position est connue, leur engagement envers le bio reconnu par le collectif bio. D'autres bio optent ou continuent d'adhérer à des chartes privées qui tentent de maintenir un engagement social, économique plus large et non restreint à des pratiques agronomiques.

Tous manifestent la même crainte envers l'arrivée de producteurs nouvellement certifiés dont on peut craindre qu'ils raisonnent à partir d'une « qualité rétrécie » du bio. La vigilance exercée par les bio sur l'engagement de chacun est attentive à déceler les signes d'un tel usage. Une même méfiance envers les grosses exploitations, la mécanisation, et les techniques ordinaires de gain de productivité anime une très grande partie du collectif bio.

Cette crainte est d'autant plus vive que certains producteurs bio ne partagent pas cette défiance envers les outils économiques de la production conventionnelle. Ils reprochent aux premiers de confiner le bio à une « niche » et ainsi de limiter sa diffusion. Eux, au contraire, prônent le recours au marché, au marketing, aux bas prix... pour élargir la « demande » qui à son tour amènera un développement de l'offre et donc de la production bio.

Le développement d'un « bio business »

Deux interprétations assez divergentes du bio, coexistent donc au sein du bio. L'une au début, très minoritaire : nous n'avons trouvé au moment de notre enquête que deux « partisans du marché » dont l'un s'était certifié AB dès 1986. Ils diffèrent dans leur stratégie de mise en valeur de leur qualité bio. Le collectif bio alternatif fait valoir une qualité élargie, attendue, discutée, évaluée par les producteurs, distributeurs et consommateurs ; les partisans du recours aux outils et techniques marchandes ordinaires s'appuient sur la certification AB. Ils ne sont pas pour autant indifférents aux autres dimensions de la qualité bio, mais ils ne les font pas valoir lors de la commercialisation. Elles figurent comme un plus, un engagement personnel du producteur qui ne trouve pas toujours de support d'information pour accompagner le produit. Mais l'important pour eux n'est pas là ; il est de rendre le bio accessible, simple, bon marché, présent partout.

Comme tous les producteurs revendiquant une qualité spécifique, ici bio, les nouveaux convertis sont soumis à l'analyse critique de leurs collègues et acheteurs. Partisans du marché et bio alternatifs ne jugent pas de la même façon cette augmentation des producteurs. Les premiers saluent l'élargissement de l'offre qui peut permettre le développement attendu de la demande si ces producteurs sont capables d'être « compétitifs » et d'imposer leurs produits. Que les nouveaux viennent de l'agriculture conventionnelle n'est pas *a priori* un handicap, au contraire, ils n'ont pas les « préjugés » ni la réticence envers le marketing et les techniques de vente qui, de leur point de vue, « freinent » le développement du bio.

Les seconds craignent au contraire que ces nouveaux convertis par intérêt économique et non par conviction, ne soient tentés de faire un usage « recette » du label, une simple substitution de produits non guidée par une vision environnementale. Plus tenus par la survie économique que par le développement de l'esprit bio, ils craignent aussi qu'ils ne fassent pression sur les standards, ou s'ils n'y parviennent pas, ne soient tentés par la fraude. Ensuite, ils soupçonnent ces nouveaux producteurs d'amener avec eux des ressources commerciales qu'ils jugent dangereuses, comme le recours à la grande distribution et la recherche de prix bas au détriment de la qualité. Pour ces derniers l'élargissement de la demande ne peut pas passer par un produit « attractif » où le bio apparaît comme un « plus » gratuit en quelque sorte, mais par un changement raisonné des préférences des consommateurs pour une qualité très différente.

Pour les partisans du bio « industriel », si des menaces pèsent sur le label, ils ne sauraient en être la cause : il va de leur intérêt que les exigences du label soient discriminantes et respectées. Pour eux, il faut donc des contrôles toujours plus fiables et rigoureux des producteurs certifiés. L'ensemble de leurs craintes converge vers la surveillance de la « crédibilité » du label bio qui ne peut que souffrir des pressions qu'il ne manquera pas de subir pour une baisse de ses exigences.

Durcir les exigences agronomiques et économiques : Déméter et Nature & Progrès

L'affadissement reste néanmoins une crainte plus particulière des adversaires du bio « industriel ». Pour s'en prémunir, deux associations de défense du bio, Déméter et Nature & Progrès, ont choisi de renforcer leurs chartes privées. Les contraintes agronomiques sont durcies, les seuils de tolérance renforcés, leur domaine d'application élargi de la vigne à la cave notamment. L'engagement pour une économie plus durable ne fait cependant pas que l'objet de critères ou de pratiques obligatoires, parce qu'en la matière, ces associations indiquent que « l'on fait ce qu'on peut et pas ce qu'on veut. » (Certification bio1, LR, YLP : 1). L'absence de critères ne vide pas pour autant le bio de tout contenu, en le dispersant au gré des interprétations individuelles. Les critères permettant de certifier le respect d'un cahier des charges sont remplacés par une procédure de contrôle mutuel et collectif de l'engagement de chacun. De plus, ces associations évitent aussi de la sorte que les critères, n'encouragent la transformation d'une dynamique de recherche de solutions en application mécanique de « recettes » de substitution qui nuit à son perpétuel ajustement et renforcement.

Cet différenciation au sein du bio n'est pas une spécificité française ; elle a été nommée « résistance » ou « bifurcation ». Observée tant en Ontario qu'en Nouvelle-Zélande, elle est toujours une réaction à la crainte de l'abandon par le bio de son exigence de durabilité et son appropriation par les structures de production « conventionnelles », « industrielles » (Coombes and Campbell, 1998) (Campbell and Liepins, 2001) (Hall and Mogyorody, 2001) (Rosin and Campbell, 2009).

L'analyse critique de l'enrôlement au sein des collectifs

Comme le remarque J. Guthman, tout accroissement d'un collectif amène son lot de nouvelles interprétations, de nouvelles pratiques, de nouveaux usages d'un label qui sont objet de débat :

« The impossibility of natural, readily apparent, and undisputed definition of the term « organic » should be clear. There exists a gradient of practices between organic and conventional agriculture ; any boundary drawn between the two is subject to interpretation and is thus a source of political struggle, as is apparent in the debates over the federal standards. Should the state actually create subsidies for organic

production, as is happening in some European countries, which would further increase the pressure to lower standards (Clunies-Ross, 2990), but would also draw a wider range of participants into the debate. » (Guthman, 1998): 146

Le marché alternatif instauré par les bio dès les années 1970 réunit des personnes qui se disent liées par des relations de confiance. Mais cette confiance n'est pas aveugle. Les collectifs de producteurs, distributeurs et consommateurs y exercent un contrôle critique qui évalue les produits, les pratiques et l'engagement des producteurs envers la qualité bio.

La qualité bio « n'existe pas », comme un ensemble de caractéristiques définies déposées dans des produits : elle ne cesse de se réfléchir, de s'évaluer, de se discuter au sein du large collectif bio. Tout comme la qualité et les produits bio, les pratiques et les producteurs sont évalués, mais aussi les distributeurs et consommateurs (Lockie, 2002) : résultats, moyens et engagements sont sans cesse réévalués et discutés.

Tout le monde peut donner un avis sur le bio ; tout le monde ne participe pas à la discussion critique du bio, car tous les avis ne sont pas reconnus acceptables. Le collectif critique a des frontières de même que les « courants » ou « écoles » qu'il abrite. En revanche toutes les actions qui sont vues comme pouvant contribuer à développer le bio ou au contraire lui nuire sont analysées et évaluées, et en particulier celles des pouvoirs publics.

Cet espace de débat et de discussion assure un « contrôle critique » : mis en œuvre au sein des collectifs, il effectue une vigilance des interprétations et mises en œuvre des différentes qualités bio qui peuvent y être élaborées, réfléchies et assure ainsi que la qualité bio continue de « faire la différence ». Grâce à lui, le bio peut se développer, c'est-à-dire enrôler de nouveaux membres tout en maintenant la cohésion du collectif. La lutte contre l'affadissement des qualités ou l'usure des signes y sont donc centrales, mais interprétées bien différemment selon que l'on pense que le développement du bio, c'est-à-dire son adoption par le plus grand nombre passe ou non par le recours aux techniques et ressources marchandes communément utilisées sur les marchés.

Conclusion : L'exercice du soupçon

Pour changer les pratiques agricoles et améliorer ainsi le respect de l'environnement dans l'agriculture, les bio doivent enrôler un nombre croissant d'adeptes et convertis. Mais le grossissement du collectif amène d'autres façons de penser le bio, de le définir, de le juger, de le promouvoir (Reed, 2001). Chacune s'appuie sur ses indices, ses preuves, positifs ou négatifs. Qu'elle ait sa source à l'extérieur, chez les concurrents adversaires, ou à l'intérieur parmi les adeptes eux-mêmes, la conventionnalisation, cette crainte de l'usure de la différence bio, est consubstantielle au développement du bio. C'est ce soupçon qui entretient la vigilance et la remise en cause, l'adaptation continuelle de l'action à des fins elles-mêmes sans cesse discutées, revues et mises à jour. Et il ne faudrait pas prendre l'intensité de la crainte pour une mesure de la force des agressions envers le bio ; le soupçon, proportionnel à l'activité de défense et développement n'est pas le simple envers ou réponse à une mise en cause.

Y a-t-il conventionnalisation du bio ? Plus que la réponse, c'est la question elle-même qui importe.

Menace, la conventionnalisation ne doit pas être confondue avec une illusion. Si elle persiste comme menace, c'est que les promoteurs du bio ont des signes et des preuves de la nécessité de rester vigilant. Mais plus que le « résultat d'une cause » que l'on peut isoler, contourner, éviter ou contrer, la suspicion met en cause, problématise, ouvre les débats au lieu de les réduire ; très réflexive, elle se déplace et se reconstruit sans cesse et différemment.

La suspicion est souvent interprétée comme un état de doute en attente de certitude (Linhardt, 2001), ou une absence de confiance. Pourtant, il s'agit bien d'une opération réflexive aux propriétés singulières, et notamment celle de relancer l'action ou de s'autoalimenter. Il faut sans doute l'analyser comme une opération à part entière, qui joue un rôle central dans l'exercice de la vigilance critique en charge de la pérennisation de différenciations.

Le soupçon problématise, mais il est aussi soumis à « vérification », c'est-à-dire à des procédures destinées à augmenter la certitude afin que le soupçon se rapproche du statut de « fait » ou au contraire de « crainte infondée ». Les collectifs s'y attèlent aussi souvent eux-mêmes ou demandent à la recherche d'engager ces procédures de vérification. Mais, comme le montre l'analyse bibliographique d'introduction, la recherche n'apporte guère de réponses définitives ; plus elle cherche, plus elle trouve de sources de danger - il est rare qu'elle en écarte, plus elle contribue à enrichir la liste des menaces.

Faut-il en conclure que les recherches lancées pour « vérifier » s'il y a ou non conventionnalisation du bio sont inutiles ? En aucun cas. Elles font partie de l'activité de vigilance déployée pour assurer la pérennité de la différence « bio ». En revanche, elles ne peuvent pas constituer des réponses définitives notamment parce que les conclusions scientifiques sont toujours réintégrées à l'analyse des menaces et l'exercice du soupçon. Cet exemple rappelle une fois de plus, si c'était nécessaire, qu'il est impossible d'avoir un point de vue « externe », « objectif » sur les activités collectives. Par conséquent, il est aussi impossible de tester les différentes réponses apportées par les chercheurs pour les départager : pour « tester » des causes, il faut que celles-ci soient relativement isolables de l'activité humaine. Or, ici, la différence n'existe que parce qu'elle est faite, entretenue, reproduite. Tester la différence, c'est la refaire avec d'autres outils, d'autres moyens. Et il n'existe pas une meilleure façon de la faire qui imposerait sa force à l'ensemble des collectifs, partisans ou adversaires. Cela reviendrait aussi à imposer UNE définition de la différence à ces collectifs alors que la différence y est sans cesse remise en discussion.

Toutefois, ce n'est pas non plus parce qu'aucune différence particulière ne s'impose que la suspicion ne peut que proliférer sans espoir de retour. Parfois, le soupçon se focalise et devient certitude suffisante. C'est ce qui a amené les producteurs de vin défenseurs d'un retour au terroir à demander la « refondation » réglementaire des AOC, accusées par ce collectif de producteurs d'entretenir la dérive ou l'usure de la notion de terroir.

Références

- Besson, Yvan. (2007). Histoire de l'agriculture biologique : une introduction aux fondateurs, Sir Albert Howard, Rudolf Steiner, le couple Müller et Hans Peter Rusch, Masanobu Fukuoka. Docteur en Etudes Environnementales de l'Université de Technologie de Troyes, Ecole doctorale « Sciences des Systèmes Technologiques et Organisationnels », Université de Technologie de Troyes, Troyes.
- Best, H. (2008). Organic agriculture and the conventionalization hypothesis: A case study from West Germany. *Agriculture and Human Values* 25 (1):95-106.
- Buck, Daniel, Christina Getz, and Julie Guthman. (1997). From Farm to Table: The Organic Vegetable Commodity Chain of Northern California. *Sociologia Ruralis* 37 (1):3-20.
- Campbell, Hugh, and Ruth Liepins. (2001). Naming Organics: Understanding Organic Standards in New Zealand as a Discursive Field. *Sociologia Ruralis* 41 (1):22-39.

- Clunies-Ross, T., G. Cox, and P. Lowe. (1994). Challenging the productivist paradigm: organic farming and the politics of agricultural change. *Regulating agriculture*:53-74.
- Clunies-Ross, T., and T. Marsden. (1990). Organic food: swimming against the tide? *Political, social and economic perspectives on the international food system*.:200-214.
- Coombes, Brad, and Hugh Campbell. (1998). Dependent Reproduction of Alternative Modes of Agriculture: Organic Farming in New Zealand. *Sociologia Ruralis* 38 (2):127-145.
- Deverre, C., and C. de Sainte Marie. (2008). L'écologisation de la politique agricole européenne. Verdissement ou refondation des systèmes agro-alimentaires. *Cahiers d'Economie et Sociologie Rurales*:20 p xx-xx.
- Friedmann, H. (1993). The Political-Economy of Food - a Global Crisis. *New Left Review* (197):29-57.
- Goodman, D., B. Sorj, and J. Wilkinson. (1987). *From Farming to Biotechnology*. Oxford: Basil Blackwell.
- Guthman, J. (1998). Regulating meaning, appropriating nature: The codification of California organic agriculture. *Antipode* 30 (2):135-154.
- . (2000). Raising organic: an agro-ecological assessment of grower practices in California. *Agriculture and Human Values* 17 (3):257-266.
- Guthman, Julie. (2002). Commodified Meanings, Meaningful Commodities: Links through the Organic System of Provision. *Sociologia Ruralis* 42 (4):295-311.
- . (2004). The Trouble with 'Organic Lite' in California: a Rejoinder to the 'Conventionalisation' Debate. *Sociologia Ruralis* 44 (3):301-316.
- Hall, Alan, and Veronika Mogyorody. (2001). Organic Farmers in Ontario: An Examination of the Conventionalization Argument. *Sociologia Ruralis* 41 (4):399-322.
- Lamine, Claire. (2008). *Les intermittents du bio : pour une sociologie pragmatique des choix alimentaires émergents*. Paris: Editions Maison des Sciences de l'homme.
- Linhardt, Dominique. (2001). L'économie du soupçon : Une contribution pragmatique à la sociologie de la menace = The economics of suspicion. A pragmatic contribution to the sociology of the threat. *Genèses* 44:76-98.
- Lockie, Stewart. (2002). 'The invisible mouth: Mobilizing 'the consumer' in food production-consumption networks. *Sociologia Ruralis* 42 (4):278-+.
- Lockie, Stewart, and Darren Halpin. (2005). The 'Conventionalisation' Thesis Reconsidered: Structural and Ideological Transformation of Australian Organic Agriculture. *Sociologia Ruralis* 45 (4):284-307.
- Lockie, Stewart, Kristen Lyons, and Geoffrey Lawrence. (2000). Constructing "green" foods: Corporate capital, risk, and organic farming in Australia and New Zealand. *Agriculture and Human Values* 17 (4):315-322.
- MacRae, R. J., J. Henning, and S. B. Hill. (1993). Strategies to Overcome Barriers to the Development of Sustainable Agriculture in Canada - the Role of Agribusiness. *Journal of Agricultural & Environmental Ethics* 6 (1):21-51.

- Michelsen, Johannes. (2001). Organic Farming in a Regulatory Perspective. The Danish Case. *Sociologia Ruralis* 41 (1):62-84.
- Reed, Matthew. (2001). Fight the Future! How the Contemporary Campaigns of the UK Organic Movement Have Arisen from their Composting of the Past. *Sociologia Ruralis* 41 (1):131-145.
- Rosin, C., and H. Campbell. (2009). Beyond bifurcation: Examining the conventions of organic agriculture in New Zealand. *Journal of Rural Studies* 25 (1):35-47.
- Stassart, P.M., and D Jamar. (2009). Agriculture biologique et verrouillage des systèmes de connaissances. Conventionalisation des filières agroalimentaire bio. *Innovations Agronomiques* 4:313-328.
- Teil, Geneviève, Sandrine Barrey, Sandrine Blanchemanche, Pierre Floux, and Antoine Hennion. (2007). Des vins sans pesticides? Une analyse de la prescription à la consommation. Tome 1: synthèse; Tome 2: le bio, un double principe de précaution; Tome 3: L'agriculture raisonnée; Tome 4: les vins de Terroir + annexes. Paris: Rapport du Volet 3 du programme Vins et Pesticides au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.
- Tomlinson, Isobel. (2008). Re-thinking the Transformation of Organics: The Role of the UK Government in Shaping British Organic Food and Farming. *Sociologia Ruralis* 48 (2):133-151.
- Tovey, Hilary. (1997). Food, Environmentalism and Rural Sociology: On the Organic Farming Movement in Ireland. *Sociologia Ruralis* 37 (1):21-37.
- Vanloqueren, Gaëtan, and Philippe V. Baret. (2009). How agricultural research systems shape a technological regime that develops genetic engineering but locks out agroecological innovations. *Research Policy* 38 (6):971-983.